



Acte n° 2024C170

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45
Présents : 31
Pouvoirs : 4
Votants : 35

Date de convocation du Conseil communautaire :
Le 12/09/2024

Le 19 septembre 2024, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, au Galet, rue du Collège à Reyrieux (01600).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Armand CHAUMONT, Pascal CUNY, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Agathe IACOVELLI, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON, France-Line VINCENT.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Emmanuelle CARGNELLI, Patrick CHARRONDIERE, Jacques CORMORECHE (Pouvoir à Nicole DUGELAY), Anne-Marie DEGUEURCE, Bruno HENRY, Nadia GUYON, Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir à Frédéric VALLOS), Stéphanie PALLIER, Sylvie PERMEZEL (Pouvoir à Didier ALBAN), Delphine PICHOURON (Pouvoir à Yves DUMOULIN), Bernard REY.

Secrétaire de séance : Agathe IACOVELLI.

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – Adhésion à la convention de participation prévoyance souscrite par le centre de gestion de l'Ain et fixation de la participation de la CCDSV

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L827-1 à L827-12,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'Ain en date du 8 septembre 2023 portant acte du choix de l'organisme assureur retenu pour la conclusion de la convention de participation et autorisant la Présidente du Centre de Gestion de l'Ain à signer tous les documents afférents à sa conclusion et à son exécution,

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de l'Ain et TERRITORIA MUTUELLE représenté par ALTERNATIVE COURTAGE en date du 14 septembre 2023,

Vu l'avis favorable de TERRITORIA MUTUELLE permettant à la CCDSV d'adhérer à la convention de participation en date du 28/08/2024.

Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 27/08/2024,

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des ressources humaines informe le Conseil que conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 et au décret n°2022-581 du 20 avril 2022, la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée doit proposer à ses agents une couverture pour le risque Prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025.

M. Stéphane BERTHOMIEU, indique donc au Conseil que le Centre de Gestion de l'Ain avait lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Prévoyance », conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 et au décret n°2022-581 du 20 avril 2022.

A l'issue de cette procédure, le Conseil d'Administration du CDG de l'Ain a délibéré le 8 septembre 2023 afin d'autoriser sa Présidente à souscrire une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de TERRITORIA MUTUELLE représenté par ALTERNATIVE COURTAGE pour une durée de 6 ans. Cette convention prend effet le 1^{er} janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2029. Les collectivités peuvent adhérer librement à cette convention à compter du 1^{er} janvier 2024 et tout au long de la convention. Il revient à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.

Un groupe de travail a été mobilisé pour entamer une réflexion sur ce sujet depuis juillet 2024. Il a préconisé la signature de la convention de participation proposée par le Centre de Gestion de l'Ain, comme sa qualité d'adhérente lui permet de le faire. Cette proposition a reçu un avis favorable par le Comité Social territorial lors de sa séance du 27 août 2024, ainsi que par le Bureau communautaire.

M. Stéphane BERTHOMIEU propose donc au Conseil d'adhérer à cette convention de participation.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 05/09/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'ADHERER** à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de l'Ain et TERRITORIA MUTUELLE, à effet **du 1^{er} janvier 2025** ;
- ✓ **D'ACCORDER** sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque «Prévoyance » ;
- ✓ **DE FIXER** le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur **de 50% de la cotisation assurée** par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par l'autorité territoriale, la cotisation prise en compte étant plafonnée à **35 € par agent et par mois**, (soit une participation maximale de 17,5€/mois/agent), **étant précisé que la participation est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés** ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant ;
- ✓ **D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent.

A Reyrieux, le 19/09/2024

La Secrétaire de Séance,
Agathe IACOVELLI



Affichage sous format électronique : 25/09/2024

Le Président,
Marc PECHOUX

